

# FEUILLET D'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



## MATIÈRES DANGEREUSES

### COMMENT TRANSPORTER DES MATIÈRES DANGEREUSES

Pour votre sécurité et celle des autres, quelques règles simples doivent être respectées :

- Le contenant utilisé doit être approuvé et normalisé en fonction de son contenu. Par exemple, un gallon de lave-vitre ne peut servir pour transporter de l'essence.
- Le contenant doit toujours être immobilisé, qu'il soit plein ou non.
- Chaque contenant de matières ne peut excéder 30 kg. Si plus de 150 kg de matières dangereuses sont transportés dans un véhicule de promenade ou récréatif, vous devez vous référer au guide sur le transport des matières dangereuses ci-dessous.
- La capacité des bouteilles de gaz inflammable, comme le propane, ne doit pas excéder 46 litres, ce qui équivaut environ à la capacité d'une bouteille de 40 livres de propane. Pour connaître les exigences relatives au transport d'une bouteille de gaz inflammable de plus de 46 litres,

Référez-vous au [Guide sur le transport des matières dangereuses](#)<sup>pdf</sup> (2,84 Mo).

De plus, pour le **transport de propane** :

- Qu'elles soient vides ou pleines, les bonbonnes doivent être attachées de manière à être complètement immobilisées.
- Elles doivent toujours être en position verticale dans un espace ventilé vers l'extérieur, soit :
  - dans le coffre arrière laissé entrouvert;
  - dans l'habitacle de la voiture avec une fenêtre entrouverte.
- Si une roulotte (caravane) ou une tente-roulotte (tente-caravane) est attachée au véhicule, il est recommandé de placer la bouteille de propane à l'avant de cette dernière.
- Placées à l'extérieur d'un véhicule motorisé, les bonbonnes doivent être installées à l'arrière en prolongeant la largeur du pare-chocs. Elles doivent être protégées avec des matériaux d'une résistance équivalant à celle du pare-chocs.

## CONSEILS DE SÉCURITÉ

Le transport de matières dangereuses exige des précautions avant et pendant le déplacement.

Avant le départ

- Vérifier que les contenants sont attachés de manière à être complètement immobilisés.
- Valider que la quantité transportée est conforme aux normes et dans le contenant approprié.

Pendant le transport

- Adopter un style de conduite plus sécuritaire.
- Adapter sa conduite aux conditions routières.
- Respecter les limites de vitesse.
- Respecter les distances de freinage.
- S'abstenir de fumer.

**À retenir :**



**À la verticale**

**Immobilisée**

**Ventilée vers l'extérieur**

### Attention

Une bonbonne de propane ne doit jamais :

- être installée sur le toit ou sur une portière;
- être montée devant l'essieu avant d'un véhicule motorisé;
- dépasser de l'un ou l'autre des côtés d'un véhicule.